CHESEAUX
SUR LAUSANNE

Cheseaux, le 9 octobre 2026

**CONSEIL COMMUNAL**

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

### PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2026
### « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031 »

**Présidence : M. Jean-Dominique Decotignie**

Dans sa séance du 6 octobre 2026, le Conseil communal de Cheseaux ayant ouï le rapport de la Commission ad-hoc et, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, a :

- **accepté** ce préavis, soit « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031 » ;
- **accordé** à la Municipalité, en application de l'art. 4 ch. 6 de la loi sur les communes et des art. 25 chiffre 6 et 26 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations (dont les échanges) d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas CHF 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de CHF 300'000.- pour la législature 2026-2031 ;
- **accordé** à la Municipalité, conformément à l'art. 4 ch. 6 bis de la loi sur les communes et de l'art. 27 du Règlement du Conseil communal, l'autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour un montant ne dépassant pas CHF 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de CHF 300'000.- pour la législature 2026-2031 ;
- **accordé** à la Municipalité, une autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031, conformément aux dispositions de l'art. 4 ch. 8 de la loi sur les communes ainsi qu'aux art. 25 chiffre 9 et 28 du Règlement du Conseil Communal ;
- **autorisé** à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, dans le cadre du budget de fonctionnement, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- et jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- avec l'accord préalable de la Commission des finances, conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil communal ;
- **donné** décharge à la commission de son mandat.

***A la majorité avec une abstention.***

Ainsi délibéré à Cheseaux, le 6 octobre 2026

Jean-Dominique Decotignie
Président du Conseil

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX / Lausanne — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Gaëlle Panud
Secrétaire du Conseil

⇨ 20.10.2026